



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation</b> 09.02.2018</p> <p><b>Date d'affichage</b> 13.02.2018</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 28</p> <p>votants : 35</p> <p><b><u>OBJET</u></b></p> <p><b>03-Approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart</b></p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><b><u>Présents</u></b> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p><b><u>Absents représentés</u></b> Mme D. REDSTONE par M. G. ALAPETITE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JC. SIBERT – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Monsieur Michel BAFFIE a été élu secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-5-1, L. 5211-41-3 et L. 5216-5,</p> <p>VU l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,</p> <p>VU les délibérations du Conseil Communautaire de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en dates du 28 juin 2016, 13 décembre 2016 et 19 décembre 2017 approuvant ses statuts,</p> <p>VU l'arrêté interdépartemental en date du 11 août 2017, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,</p> <p>VU le projet de statuts ci-annexé,</p> <p>CONSIDERANT l'obligation d'intégrer les modifications portant sur les compétences obligatoires des Communauté d'agglomération,</p>
---	--

CONSIDERANT la nécessité de mettre  
d'agglomération Grand Paris Sud Seine  
compétences facultatives / supplémentaires  
Communautaire,

Vu l'avis des commissions municipales,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1- APPROUVE les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris  
Sud Seine Essonne Sénart,

2- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à  
cette décision.

Combs-la-Ville, le 20 février 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstention : -

*La présente délibération peut faire l'objet :*

*D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui  
suivent sa notification et/ou son affichage ;*

*D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification  
et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif  
préalable.*